

Extrait du registre des délibérations du CCAS de Saint-Jean de Verges

DELIBERATION CCAS N°3-2020

Nombre de membres en exercice : 11 présents : 7 votants : 7

LE 11 MARS 2020

Le Bureau du CCAS de la Commune de SAINT JEAN DE VERGES

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. Jacques DEJEAN

Date de la convocation : le 3 mars 2020

Présents : Josiane BERGER, Jacques DEJEAN, Brigitte FONTAINE, Philippe GUIARD, Marie LHUISSIER, Nathalie MARTA, Christine PAVELAK-BOURLIER.

Absente excusée : Véronique FLABORÉA

Absents : M'Barek BEN OUOCH, Sandrine CASALE, Marie-Argentine MARRERO.

Secrétaire de séance : Philippe GUIARD.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Les membres du CCAS, réunis sous la présidence de M. Jacques DÉJEAN,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 3 805.62 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 3 805.62 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Copie certifiée conforme à l'original

Après dépôt en préfecture le 28/04/2020

Et publication ou notification le 28/04/2020

**Le Président,
Jacques DÉJEAN.**